

PV CC Coppet 6/2012

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 42 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 12 Conseillers ou Conseillères
Absents : 1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 8 octobre 2012 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination des délégués au Conseil Régional ;**
5. **Rapport des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 06/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 460,000.00 pour l'implantation temporaire d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël ;**
6. **Rapport de la commission de la Mobilité concernant le préavis No 08/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 190,000.00 pour l'installation de stations de vélos en libre-service à la gare et sur l'Esplanade Germaine de Staël ;**
7. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
8. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 8 octobre 2012

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 3

Le PV du 8 octobre 2012 est approuvé et la secrétaire de ce document, Mme J. Noverraz, en est remerciée par applaudissement.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Prochaine séance du lundi 17 décembre 2012

Il est rappelé que cette séance se tiendra à 18h30 et que, pour plus de confort, elle aura lieu à la salle communale. Par contre, le repas suivra aux Caves du Château comme habituellement.

Démission

M. A. Maillard démissionne en tant que vice-président et comme membre de la commission de Gestion. Il demeure membre du Conseil Communal. Son remplacement, pour ces deux postes, se fera lors de la prochaine séance.

Régionyon

Deux brochures ont été éditées et sont à disposition. Il est demandé à l'assemblée de venir les récupérer en fin de soirée.

De plus, il est signalé que la remise des prix artistiques 2012 aura lieu le mercredi 14 novembre prochain. Cette invitation n'a pas pu être distribuée à temps aux conseillers, mais M. G. Produit se tient à disposition des personnes qui désirent participer à cette manifestation.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Rapports entre les Conseillers et les employés communaux

Il est demandé à tous les employés d'être attentifs aux demandes des citoyens, mais il est rappelé que les Conseillers n'ont aucun passe-droit.

Programme d'investissement régional

Consécutivement à la validation par toutes les communes du programme d'investissement régional en matière de transports publics, le Conseil Intercommunal du Conseil Régional a validé, lors de sa dernière séance du 1^{er} novembre, un préavis sur un principe de financement solidaire des grands travaux d'infrastructures dans le district. Il s'agit, entre autre, de la construction de routes, d'infrastructures sportives et culturelles, des projets de vie économique. Cela représente des montants de l'ordre de CHF 150.00 par habitants et par an, sur une durée d'environ 20 ans. En 2013, un préavis sera présenté aux différents Conseils. Il est rappelé qu'env. 90% des communes devront l'accepter, soit 38 communes sur 44.

M. J.-C. Trotti

Patinoire

L'ouverture est prévue le samedi 17 novembre prochain. Tout le monde est cordialement invité à venir à 11h30 où un apéritif sera offert.

Reprise du chemin des Voiron

Un ultime courrier a été adressé aux 99 propriétaires en vue d'obtenir les derniers accords afin de transformer ce chemin privé en chemin public. Il manque encore 16 signatures, dont 8 nouveaux



propriétaires. Certaines personnes estiment qu'elles auront une perte financière sur leur parcelle. Un délai au 31 décembre 2012 a été fixé, passé cette date, le projet sera abandonné.

Requalification de la RC1

Une séance d'information a été fixée le 21 novembre prochain à Tannay pour les Conseils de Coppet, Founex, Mies et Tannay.

Travaux à la gare de Coppet

Ces travaux, sur la Place de la Gare devant la buvette, ont commencé ce jour afin de permettre d'accueillir plus de bus en vue des changements d'horaires des transports publics en décembre prochain. Ce chantier est compliqué, vu le peu de place à disposition, qui doit accueillir les transports publics, les véhicules et les piétons.

Réfection du chemin Cuttemers

Ce chemin se situe sur le haut du chemin des Rannaux et permet de rejoindre le centre sportif de Founex. Suite aux travaux effectués pour la STEP, il a été décidé de profiter de ce chantier pour effectuer certaines modifications, ce qui a permis de diminuer sensiblement leur coût. Un préavis sera présenté lors de la prochaine séance.

Mme S. Paratore

Requérants

La Municipalité a invité les requérants à partager un repas le vendredi 9 novembre dernier. Deux représentants de l'EVAM (Etablissement Vaudois de l'Accueil des Migrants) étaient également présents. Cette soirée a été une réussite et cela a permis de mieux faire connaissance.

Le monde des enfants en Terre Sainte

Une présentation est faite à l'assemblée, dont voici un résumé :

ARSCO S.A. : société immobilière de l'arrondissement de Coppet

Il s'agit d'une société anonyme aux mains des collectivités. Elle s'occupe de l'achat, de la construction, de la gestion et de l'entretien des bâtiments intercommunaux de l'enseignement secondaire dont elle est propriétaire.

8 communes en sont actionnaires et 9 membres sont au Conseil d'Administration. 20 personnes sont employées, ce qui représente environ 10 postes à plein temps. Le budget 2012 représente env. CHF 5,8 millions et les projets en cours sont la rénovation du collège Necker, l'assainissement de la toiture des Rojalets et la construction d'une piscine/patinoire. Au niveau du Conseil d'Administration, cela représente une quinzaine de séances par année, sans compter les commissions permanentes telles que les bâtiments, la piscine/patinoire, les finances et les ressources humaines.

ASCOT : association scolaire intercommunale de Terre Sainte

Cette association a été créée en janvier 2010, à la demande et aux exigences du Canton, pour pourvoir aux besoins périscolaires tels que les locaux, les transports, les devoirs surveillés, les restaurants scolaires, les activités sportives et culturelles, le « bon départ », le matériel pédagogique, les promotions, la bibliothèque, etc.

Son organisation est la suivante :

- *Exécutif* : Comité de direction (CoDir) représentés par les 9 municipaux de Terre Sainte en charge des écoles ;
- *Législatif* : conseil intercommunal.

Son budget pour 2012 est de CHF 10 millions pour plus de 1600 élèves pour le primaire et le secondaire, 86 classes et environ 150 enseignants. Au niveau du CoDir, cela représente également une quinzaine de séances par année, sans compter les commissions permanentes telles que les restaurants, la bibliothèque, les transports, la sécurité, la ludothèque.

CESCOT : conseil d'établissement de Terre Sainte

Ce conseil a été créé en 2011 pour permettre de participer à l'insertion et au maintien des établissements scolaires dans la vie locale. Il n'a pas de pouvoir ni exécutif, ni législatif, c'est un lieu d'échange. Cette assemblée consultative de 36 membres est représentée par 4 groupes distincts, tels que le politique, les parents d'élèves, les professionnels et les sociétés civiles.

AJET : association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte

Cette association a pour but la création et la gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants des Communes membres, en conformité avec la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants).

Bref historique :

- 1996-2003 lieux d'accueil dans les communes, pour les repas de midi, gérés par des mamans bénévoles ;
- 2004 l'AIIP décide de restructurer et d'étendre l'accueil ;
- 2006 la LAJE est votée ;
- 2008 acceptation par les 9 communes de Terre Sainte des statuts de l'AJET et sa création ;
- 2009 démarrage de l'AJET avec 7 UAPE et la nursery-garderie Les Coppalines qui entre dans le réseau ;
- 2010 intégration de l'accueil de jour en milieu familial (AMF) anciennement « mamans de jour ».

Cette association propose 435 places d'accueil. 90 personnes sont employées et son budget 2012 est de CHF 4 mio, dont 1,8 mio à la charge des communes. Ses projets sont le site internet, le calculateur des tarifs en ligne, un centre aéré et une étude sur l'agrandissement des Coppalines. Un inter-réseau existe avec les structures de Nyon, Gland et Rolle avec plusieurs séances par année. L'AJET s'occupe également de la gestion du centre de jeunes La Baraka.

L'organisation de base de l'AJET est la même que pour l'ASCOT, avec, en plus, une secrétaire responsable, un chef de service, une directrice des UAPE, une coordinatrice des AMF. La Fondation les Coppalines, créée par la commune de Coppet, chapeaute la crèche du même nom et l'Ile aux Enfants, qui est un jardin d'enfants situés aux Perrières. Cette structure ne fait pas partie du réseau AJET car elle ne répond pas à certains critères. La crèche, quant à elle, fait partie de ce réseau tout en étant gérée principalement par la Fondation.

Mme S. Paratore tient à rappeler l'importance des Conseils Intercommunaux de l'ASCOT et de l'AJET et demande à leurs délégués de participer aux séances qui ont lieu 2 à 3 fois par an. En cas d'absence, ils doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer par les suppléants nommés à cet effet.

Mme I. Naville

Concert de l'Académie Ménuhin

Dimanche 18 novembre, à 17h, se tiendra le concert hivernal donné par les solistes de cette académie. Ce spectacle est organisé par la Municipalité de Coppet et est gratuit. Le programme sera très varié.

Site internet

Ce projet a pris du retard mais devrait être en place pour fin décembre.

Nocturne de Noël

Cette manifestation est prévue pour le jeudi 13 décembre prochain et sera organisée par la commune. Elle comportera quelques modifications par rapport aux autres années car le cortège partira de la Place du Four pour se terminer sur la place des Ormes où le marché se tiendra, comme tous les jeudis.

M. G. Produit

Préavis présentés lors de la séance du 17 décembre 2012

- addenda au plan de quartier « Les Truels Bernard » et son règlement ;
- budget 2013 ;
- demande de crédit pour la modification du dévers et la gestion des eaux de surface du chemin des Cuttemers.

4. Nomination des délégués au Conseil Régional

Mme Sophia Baltzer et Mme Amélie Cherbuin se présentent en tant que déléguées et sont élues par acclamation.

M. Eric Charlot-Valdieu et Mme Josyane Noverraz se présentent en tant que suppléants et sont élus par acclamation.

Ces personnes sont remerciées pour leur implication.

5. Rapport des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 06/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 460,000.00 pour l'implantation temporaire d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui signale que ce préavis n'est pas opportun mais financièrement supportable. A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. A. Alliste, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme L. Bory pose la question : est-ce le rôle de la Commune de faire un restaurant provisoire ? Elle peut comprendre les buvettes mais estime qu'un tel établissement est du ressort du domaine privé et qu'il faudrait tout d'abord traiter les autres priorités tels que la sécurité et les logements sociaux. Elle soulève plusieurs points négatifs comme le problème du parking avec la nouvelle politique de stationnement, le budget qui semble sous-évalué, les nuisances, le manque de rentabilité du projet, les conflits avec l'exploitation de la salle communale, la sécurité, etc. De plus, elle aimerait savoir si des contacts ont déjà été pris avec des personnes intéressées à exploiter un établissement de ce type. Elle propose d'investir pour aménager l'Esplanade Mme de Staël et le bâtiment actuel, plutôt que dans le projet proposé ce soir.

M. G. Produit n'est pas étonné par l'intervention de Mme L. Bory et rappelle nous sommes dans ce lieu pour échanger des points de vue.

Il commence son intervention en confirmant que ce n'est pas à la Commune de se substituer au domaine privé et si elle l'a fait ces 18 derniers mois, c'était uniquement pour palier à la fermeture d'un établissement public situé dans la commune. La buvette qui avait été installée n'était que provisoire et ne pouvait pas servir de réels repas. En 2013, ce genre de commerce sera mis en gérance. Toutefois, la Municipalité estime avoir une certaine responsabilité quant à pouvoir offrir à la population un lieu pour se restaurer. Il rappelle le souci qui existe quant aux établissements publics actuels étant donné que le bâtiment de l'Auberge du Château a été mis en vente, que l'Hôtel d'Orange recherche toujours des repreneurs et que l'avenir de l'Hôtel du Lac demeure une inquiétude pour les autorités. Comme mentionné dans le préavis, l'installation d'un restaurant dans le réaménagement de la salle communale est un souhait. Afin de pouvoir concrétiser ce projet, la Municipalité désire se laisser le temps pour étudier toutes les possibilités.

Concernant les priorités, il rappelle qu'elles peuvent différer selon les personnes. De plus, il faut tenir compte des échéances, la structure mise en place ces deux dernières années était louée et la volonté de la Municipalité est d'en acheter une nouvelle plus grande.

Sur la rentabilité, le Syndic tient le pari que ce projet est rentable et explique que régulièrement des professionnels montrent leur intérêt.

Pour une partie du budget, celui-ci a été établi avec l'aide de la société Restorex qui est spécialiste en cuisines professionnelles en Suisse romande et à qui nous pouvons faire confiance. De plus, tous les autres chiffres présentés ont été passés au crible par des professionnels.

Par rapport à la problématique de la sécurité, celle-ci fait partie des priorités, une somme supplémentaire a été mise au budget pour un poste à 60%. Il relève toutefois qu'il est difficile de recruter pour un temps partiel.

Pour terminer, le réaménagement de l'Esplanade Germaine de Staël reste une volonté pour la Municipalité et M. G. Produit relit le dernier paragraphe du rapport de la commission de Gestion qui souhaite que ce projet ne ralentisse pas la rénovation de la Salle Communale. Le préavis présenté ce soir est une étape intermédiaire, car il rappelle que des travaux de cette envergure peuvent prendre de nombreuses années, pour exemple : la Maison de Ville.

M. G. Cherbuin estime que ce projet est pris à l'envers. Jusqu'à ce jour, le Conseil ne s'est jamais prononcé sur la réaffectation de la salle communale. Quant aux coûts, le préavis mentionne que cette structure est démontable et provisoire et qu'elle pourra être utilisée ultérieurement à d'autres fins et il aimerait savoir de quelle manière. De plus, le plan d'amortissement ne lui semble pas clair. Il rappelle que le sauvetage a organisé une grande manifestation sur tout le site et qu'il n'a pas eu besoin d'infrastructures supplémentaires. Par ailleurs, il est perplexe quant à investir une telle somme alors qu'aucun plan n'est présenté. Pour toutes ces raisons, il demande au Conseil de refuser ce projet.

Mme N. Imesch, concernant le fait que ce projet est pris à l'envers, rappelle qu'environ CHF 750,000.00 sont prévus pour la mise en conformité de la salle communale. Pour le moment, aucune décision n'a été prise pour le restaurant, car la Municipalité étudie actuellement la faisabilité avant de revenir devant le Conseil avec un projet cohérent.



Pour les investissements de CHF 100,000.00 de frais pour le génie civil, même si lors de la manifestation organisée par le sauvetage, tout s'est bien passé, cela aurait pu ne pas être le cas. C'est pour cette raison que des travaux doivent être entrepris car la salle communale a besoin de réaménagement pour l'électricité, la séparation des eaux usées /eaux claires, etc. Cette somme ne sera pas perdue et ces infrastructures pourront être, en partie, réutilisées.

M. G. Produit comprend que les sociétés locales soient inquiètes. Il admet que le Conseil n'a jamais demandé ni la réaffectation de la salle communale, ni que la commune soit propriétaire d'un restaurant et rappelle, qu'il y a environ 10 ans, le Conseil de l'époque avait refusé l'acquisition d'un établissement public. C'est une réalité. Toutefois, la modeste buvette installée au port a coûté CHF 24,000.00 de location par année et il souligne que le projet présenté ce soir ne coûtera que CHF 2,000.00 de plus par mois. Cette nouvelle structure permettra d'accueillir beaucoup plus de clients avec une possibilité de restauration. Il n'est pas dans l'idée de la Municipalité de mettre un frein à l'activité associative de la commune. Actuellement, l'étude se fait sur la possibilité d'une mixité en gardant une salle communale et en y ajoutant un restaurant, comme c'est le cas à Rolle par exemple. Il tient à rappeler que si des grandes manifestations peuvent être organisées sur ce lieu, c'est que la commune met à son budget, toutes les années, un montant pour cela. L'investissement de CHF 100,000.00 proposé ne sera peut-être pas complètement réutilisable, mais permettra plus de confort aux sociétés locales. Il invite l'assemblée à reconsidérer la proposition du Conseiller Cherbuin de refuser ce préavis.

M. G. Produit termine en signalant que la buvette des Rocailles a déjà quelques années et que ce serait une possibilité de réaffectation, bien que rien ne soit encore défini. Il reconnaît que cela ne représentera qu'un petit pourcentage de l'investissement.

Mme A. Cherbuin reprend les propos du Syndic qui indiquait qu'il était de la responsabilité de la commune de maintenir un restaurant sur son territoire, ce à quoi elle adhère. Elle poursuit en indiquant qu'il appartient également à la commune de favoriser son activité économique et aussi d'envisager une augmentation de son patrimoine pour les générations futures. Elle fait remarquer que plusieurs restaurants sont actuellement mis en vente, mais qu'aucune proposition d'achat n'a été présentée.

Concernant le fait qu'il y a dix ans, le Conseil avait refusé l'acquisition d'un établissement public, elle rappelle que le projet avait été refusé à une voix près et qu'il n'a jamais été représenté. Elle fait remarquer que lorsqu'un préavis est refusé, celui-ci réapparaît, sous une autre forme, quelques temps plus tard. De plus, Elle aimerait savoir pourquoi la possibilité d'acquisition n'est pas envisagée.

M. G. Produit répond que la Municipalité a fait des offres mais qu'elle n'a pas pu s'entendre avec les propriétaires pour différentes raisons, telles que le prix du bien immobilier, la reprise du « pas de porte », etc. Dans ces procédures, des experts sont mandatés pour étudier la faisabilité et des discussions ont lieu avec la commission des Finances.

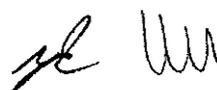
M. J.-C. Manoury, en tant que porte-parole de la commission de Gestion, signale que le risque est que, dans 2 ou 3 ans, il n'y ait plus d'établissements publics. La commission a donc estimé qu'il est du ressort de la Municipalité de proposer des alternatives. Certes, le projet est onéreux et il est regrettable qu'il n'y ait pas une étude plus avancée sur la salle communale, mais il convient d'éviter que notre commune se retrouve sans restaurants. Il propose de voter dans le sens du préavis.

M. G. Cherbuin aimerait être sûr de bien comprendre la proposition de la Municipalité. Si la structure peut remplacer la buvette des Rocailles, cela veut dire qu'elle pourrait se trouver en concurrence avec le restaurant de la salle communale. Il ne comprend pas le raisonnement.

M. G. Produit explique que cette structure est bien modulable, mais qu'il n'est pas obligatoire de la remonter à l'identique. De plus, ce n'est qu'une possibilité parmi d'autres, tel qu'un local pour des sociétés. Rien n'est encore défini.

Mme B. Fauran pose les questions suivantes sur ce projet :

- la buvette actuelle a-t-elle été amortie ?
- qu'en est-il du véhicule acheté pour les buvettes ?
- le budget n'est-il pas sous-évalué ?



- si le projet de la salle communale se fait avant les 10 années prévues, est-ce que le restaurateur ne va pas poser de problèmes ?
- quel est l'impact environnemental (concept, type de cuisine, déchets, nuisances, épuration des eaux, etc.) ?
- y a-t'il un appel d'offre local pour le restaurateur ?

Mme N. Imesch répond :

- la buvette actuelle était louée sur 7 mois pour un montant de CHF 24,000.00 par année, cela 2 années consécutives, il n'y donc pas eu d'amortissement ;
- le véhicule n'est pas uniquement à l'usage des buvettes, il est utilisé par les employés communaux à différentes tâches ;
- l'impact environnemental a été étudié et ce projet devrait bien s'intégrer au lieu. Pour les nuisances, tout établissement public a des règles à respecter ;
- des offres de candidatures spontanées ont été reçues et sont en attente. Si ce préavis devait être refusé, la buvette actuelle serait remplacée mais ne serait pas gérée par la commune.

M. J.-C. Trotti explique que la Municipalité a voulu proposer une structure temporaire de qualité afin de mettre en valeur ce lieu unique. La réaffectation de la salle communale doit être étudiée avec soin et cela peut prendre du temps. Il rappelle que la gestion de la buvette actuelle a été un succès et que c'est sur cette base que ce préavis est présenté.

Le Président demande à l'assistance de garder le silence pendant les interventions.

M. G. Produit revient sur les questions de la conseillère Fauran :

- les déchets doivent être évacués par le restaurateur et à sa charge ;
- le budget a été établi par un professionnel et il faut lui faire confiance ;
- le candidat sera choisi sur la base de la qualité de son dossier en espérant qu'il soit de Coppet.

Mme N. Allegra craint que la nouvelle politique de stationnement retienne la clientèle. D'autre part, elle aimerait des précisions sur le chauffage.

M. G. Produit rappelle que le tarif de stationnement est de 10ct pour 3h. et que ce site est facilement atteignable avec la mobilité douce.

Mme N. Imesch explique que, concernant le chauffage, toute nouvelle construction doit être mise aux normes en vigueur. Pour ce faire, des panneaux solaires seront installés et une installation air/air sera mise en place pour chauffer l'hiver et rafraîchir l'été.

M. M. Gada estime que le temporaire a assez duré et souhaite qu'un vrai projet d'auberge communale soit présenté. Il considère que ce budget d'investissement n'est pas adéquat et invite l'assemblée à refuser ce préavis.

M. R. Camponovo demande comment est prévu l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il craint que l'esprit convivial de la buvette disparaisse et que la mise en place d'un restaurant inhibe le côté social du lieu. Il donne l'exemple de la buvette de la plage de Crans qui lui semble correspondre au but recherché. Pour finir, il aimerait des explications sur la surface utile exploitable du restaurant et le nombre de couverts, car il estime que la place prévue par personne est très exiguë.

M. G. Produit explique qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est prévue. La Municipalité souhaite que le côté social du lieu soit maintenu, mais cela dépendra du gérant.

Mme N. Imesch, concernant la surface utile exploitable, souligne qu'il s'agit d'un ordre d'idée et que l'aménagement intérieur n'a pas encore été décidé. Elle poursuit son intervention en expliquant que le terme « restaurant » a été choisi pour le différencier de la buvette actuelle.

M. A. Maillard reconnaît que même si ce préavis soulève beaucoup de questions et de problématiques à résoudre, il estime qu'il va donner de la vie à notre village et il votera pour cette infrastructure. Toutefois, il désire qu'une solution soit trouvée pour que le projet de réaffectation de la salle communale soit présenté le plus rapidement possible.



M. E. Charlot-Valdieu aimerait savoir pour quelle raison la réaffectation de la salle communale prend autant de temps et pourquoi cela ne peut pas être décidé ce soir.

M. G. Produit répond que pour qu'un projet soit présenté, il doit être à l'ordre du jour de la séance. Concernant la salle communale, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 9 juillet dernier, d'entreprendre les démarches nécessaires pour mandater des architectes afin d'étudier la faisabilité d'une réaffectation suite à la réception d'un devis de CHF 750,000.00 pour remettre en état cet édifice. Ce devis avait été demandé suite à la fermeture du restaurant du Perron et à un courrier de l'hôtel d'Orange informant la commune de sa fermeture prochaine. Toutes les procédures et les décisions prennent du temps et c'est pour cette raison que ce préavis est présenté ce soir.

Mme P. Gianoli Tuena tient à signaler qu'elle est favorable à ce projet car la buvette actuelle n'est pas une bonne carte de visite pour la commune. Elle espère que ce lieu restera à la portée de toutes les bourses. Toutefois, elle estime que la climatisation n'est pas nécessaire.

Mme N. Imesch explique qu'il ne s'agit pas de climatisation mais de rafraîchissement de l'air.

Mme L. Bory demande le maintien de la buvette actuelle pour permettre d'étudier un projet pour la salle communale.

M. G. Produit aimerait pouvoir accepter, mais il ne sera pas possible d'obtenir un projet terminé en si peu de temps.

Une pause est faite entre 22h30 et 22h40.

M. G. de Rham estime que le montant demandé pour cette infrastructure temporaire est élevé et préférerait qu'il soit investi d'une autre manière, soit pour une étude approfondie pour la salle communale, soit pour prendre une option sur l'achat d'un bien immobilier. De plus, il doute que, dans quelques années, cette structure en bois soit encore négociable.

M. P. Girardi tient à signaler qu'il trouve qu'une construction temporaire à CHF 500,000.00, c'est énorme et que le budget est sous-évalué. De plus, concernant l'installation d'un restaurant dans la salle communale, il faudra s'attendre qu'une liste d'opposants et de référendaires, dont il fera sans doute partie, se mette en place.

M. A. Gökok rappelle qu'entre l'amortissement de cette nouvelle infrastructure et le prix actuellement payé, la différence est minime. Il propose de ne pas mettre l'accent sur la partie financière, mais sur notre appréciation du lieu et comment l'utiliser.

M. G. Produit pense que l'intervention de M. P. Girardi démontre que la Municipalité a raison de croire que la transformation de la salle communale pourrait prendre du temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 22

Non : 15

Abst. : 4

Le préavis No 06/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 460,000.00 pour l'implantation temporaire d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël, est accepté.

6. Rapport de la commission de la Mobilité concernant le préavis No 08/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 190,000.00 pour l'installation de stations de vélos en libre-service à la gare et sur l'Esplanade Germaine de Staël

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis avec les précisions suivantes :

1. Tous les vélos attribués initialement aux deux stations de Coppet seront des vélos mécaniques



2. L'installation et la mise en service des deux stations ne pourra se faire que si la majorité des communes et partenaires intéressés participent au réseau de Terre Sainte.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Girardi redonne quelques chiffres qui ramènent le vélo à plus de CHF 8,000.00, auxquels il faut ajouter un entretien, par vélo, de CHF 934.00 par an. Sur 10 ans, le deux-roues va coûter plus de CHF 17,000.00. De plus, aucune commune n'a encore accepté ce projet. Ensuite, il donne quelques éléments tirés des rapports d'activité des réseaux La Côte et Sion et trouve impressionnant les chiffres annoncés. Il ne comprend pas que l'on puisse investir de telles sommes.

M. G. Produit rappelle qu'il s'agit d'un concept novateur et qu'aucun transport public n'est rentable. Il s'agit d'une alternative proposée pour palier à la nouvelle politique de stationnement.

Mme N. Allegra estime que la cohabitation piétons/vélos n'est pas compatible et qu'il faudrait, tout d'abord, mettre en place les infrastructures routières.

M. J.-C. Trotti explique qu'il n'est pas possible de faire des pistes cyclables sur notre réseau actuel, mais que les futurs projets de route seront étudiés pour inclure ces aménagements. Ce concept est une vision différente pour se déplacer.

Mme B. Fauran rappelle que l'avènement de l'automobile a demandé la mise en place de nombreuses infrastructures et que, 60 ans plus tard, il faut trouver des alternatives qui doivent se mettre en place. Elle estime que ces installations sont une bonne chose.

M. G. Cherbuin estime que ce projet est beaucoup trop cher et qu'il n'est pas utile aux copétans. De plus, le Conseil Régional ne prend pas assez à sa charge.

M. G. Produit rappelle qu'il s'agit d'un réseau et que les autres communes doivent également l'accepter. Il pense que si ces installations sont sur les communes de Terre Sainte, les habitants de Coppet en profiteront aussi. Concernant la participation du Conseil Régional, les répartitions sont les mêmes pour toutes les communes.

M. E. Charlot-Valdieu aimerait savoir pourquoi la commission de la Mobilité ne désire pas de vélos électriques.

Mme L. Bory répond que c'est un problème écologique, les batteries au lithium étant très polluantes à recycler. La commission ne veut pas empêcher que des vélos électriques viennent à Coppet, mais elle a estimé que c'était de son devoir de ne pas participer à l'augmentation du nombre de ces vélos.

M. G. Produit, au nom de la Municipalité, comprend cette position. Toutefois, il faut prendre en considération que la majorité des utilisateurs de vélos électriques en ont besoin pour différentes raisons et que sans batterie, ils n'utiliseraient pas ce moyen de transport.

M. A. Maillard pense que notre région ne se prête pas bien à ce genre d'installation car nous ne sommes pas assez nombreux. Il propose plutôt qu'une subvention soit octroyée à toutes les personnes qui désirent acquérir un vélo, qu'il soit mécanique ou électrique. Concernant le côté non écologique des batteries, bien que détenteur d'un vélo électrique, il reconnaît que c'est un grand problème de recyclage. Il invite l'assemblée à refuser ce préavis.

M. G. Produit concède que l'élimination des batteries est un problème, mais qu'il faut toujours étudier les aspects positifs et négatifs, et que dans ce cas, le projet vélopass reste intéressant.

Mme P. Gianoli-Tuena rappelle le concept, en donnant comme exemple : pouvoir se rendre quelque part en vélo et revenir avec un autre moyen de transport. De plus, vélopass est une structure récente et il faut lui donner le temps de se développer. Elle signale qu'un des buts principaux est le désengorgement du trafic routier. Elle estime que la cohabitation vélos/piétons ne créera pas plus de problèmes qu'avec les voitures.

M. F. Formenti estime que le coût est trop élevé et il aimerait savoir si dans ce montant les vélos électriques sont compris. Par ailleurs, les transports publics vont prochainement desservir toutes les localités concernées par ces installations, donc il ne comprend pas l'utilité d'un tel investissement. De plus, il trouve que l'acheminement de ces vélos, dans les différentes stations, par des camionnettes, n'est pas écologique. Pour toutes ces raisons, il n'est pas favorable à ce projet.

M. G. Produit répond que c'est le même prix pour tous les vélos électriques ou pas. Ce projet est une alternative aux autres moyens de transport, car les bus ne vont pas résoudre toute la problématique du parking. Concernant le véhicule qui va se déplacer pour recharger les différentes stations, il estime que c'est toujours mieux que 10 voitures qui se déplacent et qui doivent trouver à se parquer.

M. R. Camponovo commence son intervention en remerciant la commission de la Mobilité pour sa proposition de n'installer que des vélos mécaniques, les batteries étant en effet un grand problème. Il pense qu'il faudrait modifier le comportement de chacun en revenant à des moyens de transport plus écologiques et surtout revoir sa gestion du temps. Il estime que la mise en place de tous ces transports publics, ces réseaux de vélopass, etc., sont une alternative qui pourraient permettre d'atténuer les dégâts occasionnés par les voitures depuis tant d'années. Concernant le montant de ce projet, il rappelle que les places de parking à la gare ont également un coût élevé. Il propose de donner à la Municipalité un instrument lui permettant d'assurer sa position concernant la nouvelle politique de stationnement. Pour finir, il revient sur les pistes cyclables et signalant qu'à Genève, lors de la réfection des routes, ces aménagements sont intégrés. Les choses évoluent et il faut l'accepter.

Mme L. Bory tient à préciser que la gestion des installations se fait par ordinateur et que les véhicules ne vont pas tourner dans la région sans raison.

M. J.-C. Trotti revient sur la dimension sociale de ce projet, qui permet à certaines personnes de se réinsérer dans le monde du travail. De plus, toutes les réparations, les remplacements de vélos, etc., sont compris dans ce montant.

Mme P. Gallimard reconnaît que le prix demandé est très élevé, mais il faut changer les mentalités et c'est un premier pas. Dans un premier temps, elle était contre l'idée, mais maintenant elle y adhère totalement.

Mme B. Fauran signale que le prix d'un parking à vélos n'est pas le même que celui d'une voiture. De plus, elle rappelle que nous venons d'accepter une taxe déchets et que prochainement nous allons sûrement voter sur une taxe carbone. Elle estime que ce projet est une bonne idée.

Mme I. Naville tient à souligner les points suivants : toutes les batteries, au niveau écologique, sont désastreuses, pas uniquement celles des vélos. Bien que la cadence des bus va bientôt augmenter, il faut laisser à chacun son choix de transport. Pour les vélos électriques, elle rappelle que tout le monde n'a pas la condition physique pour se déplacer avec un vélo mécanique. Elle rappelle que l'interdiction de fumer dans les établissements publics avait soulevé beaucoup de protestations et, qu'en fin de compte, cela a pu être mis en place sans trop de problèmes. Elle pense qu'il faut changer de comportement, elle ne voit pas d'autres possibilités.

M. E. Charlot-Valdieu estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans une telle installation pour changer de comportement, il suffit que tout le monde se procure un vélo.

M. G. Cherbuin aimerait savoir sur quels points le vote va porter étant donné que la commission de la Mobilité a demandé de ne pas prendre de vélos électriques.

Le Président répond que par rapport au règlement, le vote de ce soir porte sur un préavis municipal. La commission a émis des suggestions qui ne font pas mention d'un amendement et le Conseil va voter sur une demande de crédit.

M. G. Produit ajoute que la Municipalité peut s'engager à ne pas prendre de vélos électriques.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.



Oui : 24

Non : 15

Abst. : 2

Le préavis No 08/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 190,000.00 pour l'installation de stations de vélos en libre-service à la gare et sur l'Esplanade Germaine de Staël, est accepté.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelle

M. G. Cherbuin aimerait savoir si un règlement gère les luminaires privés qui empiètent sur la voie publique. La lumière installée à la chocolaterie sur l'immeuble Sadesa est aveuglante.

M. J.-C. Trotti va se renseigner.

Mme C. Demole signale qu'une lumière privée éclaire tout un quartier et elle voudrait connaître la procédure pour éviter ce problème.

M. G. Produit ne connaît pas de règlement à ce sujet, mais pense que la justice de paix devrait pouvoir régler ce genre de litige.

M. S. Baltzer tient à remercier la Municipalité pour son esprit d'ouverture dans le cadre de la nomination d'une délégation au Conseil Régional. En effet, sur 44 communes, seules 10 d'entre elles ont donné des voix à leur Conseil. Elle espère que d'autres communes feront également le pas. Quant à elle, elle s'engage à œuvrer au sein de cette délégation pour le bien de la commune en étroite collaboration avec la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 23h50.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton